

ANNE ABEILLÉ ET DANIELE GODARD

## DE LA LÉGÈRETÉ EN SYNTAXE

### Résumé\*

Nous proposons un nouveau type de déficience syntaxique, que nous appelons "légèreté". Elle concerne des mots ou des syntagmes, qui sont dépourvus de mobilité et de possibilité d'extraction. Les formes "légères" se distinguent des formes incorporées, et des formes traditionnellement appelées "faibles", en ce qu'elles peuvent être modifiées ou coordonnées. Nous montrons que cette notion s'applique à toutes les catégories et à des types de langue divers. On peut la concevoir comme un type intermédiaire entre formes faibles et formes fortes.

### Introduction

La contrainte de lourdeur, qui conduit à placer les constituants les plus complexes en fin de proposition, est bien connue. Nous nous intéressons ici à une contrainte inverse et moins connue, qui consiste à placer certains constituants avant les autres, ou plus précisément plus près de la tête du domaine syntaxique considéré que d'autres compléments. Nous appelons ces éléments des formes "légères" et montrons que leur non mobilité est corrélée à d'autres propriétés syntaxiques. Ainsi, contrairement à la lourdeur, la légèreté donne lieu à un fonctionnement qui se manifeste à différents endroits de la grammaire, et pas seulement en ce qui concerne l'ordre des mots.

Dans certains cas, on observe des doublets de formes légères/ non légères, à l'instar de l'opposition forme forte / forme faible bien connue dans le domaine pronominal, et dans quelques cas, on a des triplets faible/ léger/ non léger. La différence essentielle entre formes légères et formes faibles est que les premières peuvent être employées seules, et peuvent être modifiées ou coordonnées. De façon inattendue, les syntagmes constitués de formes légères modifiées ou coordonnées peuvent, dans certaines langues et dans certaines configurations, avoir les mêmes propriétés de légèreté. La légèreté, à la différence de la faiblesse, est donc une propriété pertinente pour les syntagmes comme pour les mots. La légèreté est donc un type de déficience syntaxique, et l'on peut concevoir les formes faibles comme un sous-type, lexicalisé et plus contraint, des formes légères.

---

\* Cet article est une version remaniée et étendue de la communication présentée par Anne Abeillé à la SLP en juin 2001. Nous remercions nos différents informateurs pour leur aide concernant non seulement les données mais aussi l'analyse (Rodolfo Delmonte, Janet Fodor, Kim Gerdes, Kemal Oflazer, Ivan Sag, Jesse Tseng, Paola Monachesi, Fiammetta Namer, Brenda Laca, Line Mikkelsen, Owen Rambow, Hi-yon Yoo, Sinwon Yoon) ainsi que nos collègues du projet 10 de la fédération TUL (Grammaire typologique des formes faibles), en particulier Denis Creissels, Brenda Laca, Anne Zribi-Hertz, Pollet Samvelliian. Une partie de ce travail a été présentée aux Universités de Stanford (CSLI, 1997), de Londres (SOAS, 1999), au séminaire de syntaxe de Paris 7-Paris 8 (2002), au colloque Clitiques (Bordeaux, 1999), au colloque Modèles Syntaxiques (Bruxelles, 2003) et au colloque Constraint-based grammar (Colchester, 2003). Nous avons bénéficié des commentaires des participants, en particulier Joan Bresnan, Peter Sells, Beatrice Lamiroy, Alain Kihm, Ruth Kempson, Claire Blanche-Benveniste, Claude Hagège, Christiane Marchello-Nizia, Patrick Sauzet, Andrew Spencer, Marc Wilmet.

Nous allons passer en revue différents types de formes légères en prenant nos exemples dans différentes langues (français, italien, anglais, danois, coréen, niuéen) pour montrer que cette notion est pertinente pour la plupart des catégories et pour des types de langue différents. Nous prendrons bien soin de distinguer les cas qui nous intéressent des cas d'incorporation, où la non autonomie syntaxique de la forme incorporée rend la question de sa mobilité non pertinente.

### 1. Légèreté et ordre des mots

Nous nous intéressons ici aux contraintes syntaxiques sur l'ordre des mots, en notant qu'elles ne sont que d'autres contraintes (prosodiques, discursives) interviennent, elles aussi, pour déterminer l'ordre des mots. Dans un certain nombre de langues, dont le français, on observe une libre permutation syntaxique entre compléments (1)-(3), comme entre compléments et modifieurs (4)-(5)<sup>1</sup> :

- (1) a. *Paul donnera [un livre] [à chacun].*  
 b. *Paul donnera [à chacun] [un livre].*
- (2) a. *Paul dit [qu'il fait beau] [à Marie].*  
 b. *Paul dit [à Marie] [qu'il fait beau].*
- (3) a. *Cette musique rend [son fils] [fou de joie].*  
 b. *Cette musique rend [fou de joie] [son fils].*
- (4) a. *Paul parlera [un jour] [à son frère].*  
 b. *Paul parlera [à son frère] [un jour].*
- (5) a. *Marie verra [Paul] [ici].*  
 b. *Marie verra [ici] [Paul].*

En (1), un complément nominal direct permute avec un complément indirect ; en (2), une complétive permute avec un complément indirect; en (3), c'est l'attribut qui permute avec l'objet direct. En (4), un complément indirect permute avec un modifieur temporel ; en (5), un complément direct permute avec un modifieur locatif.

Si un complément ou un modifieur est "lourd", c'est-à-dire complexe en termes de nombre de mots ou de niveaux d'enchâssements, il doit être en position finale<sup>2</sup> :

- (6) a. *Jean dit à Marie [qu'il est sûr qu'il fera beau demain].*  
 b. *?? Jean dit [qu'il est sûr qu'il fera beau demain] à Marie.*

On voit en (7) que la contrainte est syntaxique et non prosodique ; elle ne s'applique pas s'il s'agit simplement d'un constituant long en terme de nombre de syllabes :

<sup>1</sup> Par libre permutation syntaxique, nous entendons que les deux ordres sont également grammaticaux, sans préjuger de leur différence en termes de structure informationnelle (par exemple).

<sup>2</sup> Comme noté dans Hawkins (1994), le constituant lourd doit être en position initiale dans les langues SOV à complément final comme le japonais ou le coréen. Selon Hawkins, la contrainte de lourdeur est à réinterpréter comme une contrainte de performance (processing) visant à minimiser la distance entre la tête et le marqueur fonctionnel (déterminant, préposition, conjonction) de chaque syntagme qui en dépend.

- (7) a. *Jean présentera [Mr Konstantin Rastapopoulos] à Marie.*  
 b. *Jean présentera à Marie [Mr Konstantin Rastapopoulos].*

La contrainte de lourdeur peut postposer des constituants qui normalement ne sont pas en position finale, comme les objets directs de l'anglais<sup>3</sup> :

- (8) A a. *John gave [a book] to Mary.*  
 "John a-donné un livre à Mary"  
 b. \* *John gave to Mary [a book].*  
 c. *John gave to Mary [the wonderful book on butterflies I told you about last week].*  
 "John a-donné à Marie le merveilleux livre sur (les) papillons (dont) je t'ai parlé la semaine dernière"

A l'inverse, on observe que certaines formes (comme les noms communs sans déterminant des langues romanes, les adverbes de degré ou de manière sans *-ment*, les noms sans marque casuelle en coréen) ne sont pas mobiles (par comparaison avec d'autres syntagmes de même catégorie et de même fonction). On peut décrire ce comportement comme une contrainte de "quasi adjacence" à la tête (voir Abeillé et Godard 1999, 2000, 2001) :

- (9) I a. *Dà pane / fiori [a Mario].*  
 donne pain / fleurs à Mario  
 "Il / Elle donne du pain / des fleurs à Mario"  
 b. ?\* *Dà [a Mario] pane / fiori.*  
 c. *Dà a Mario del pane / tre fiori.*  
 donne à Mario du pain / trois fleurs  
 "Il/ Elle donne du pain / trois fleurs à Mario"
- (10) a. *Paul comprend bien / correctement [la leçon].*  
 b. \* *Paul comprend [la leçon] bien.*  
 c. *Paul comprend [la leçon] correctement.*

En (9), en italien, l'objet sans déterminant (*pane, fiori*) ne peut permuter avec un autre complément (*a Mario*), alors qu'un GN avec déterminant le peut (9c). En (10), l'adverbe *bien*, à la différence de l'adverbe *correctement*, ne peut permuter avec l'objet direct. Cette contrainte cesse dès que la forme est modifiée, coordonnée ou accentuée (12). Le rôle de l'accent dans le calcul du poids des constituants est noté dans les travaux sur la structure informationnelle (e.g. Zubizarreta 1998) ; l'accent est noté par des majuscules)<sup>4</sup> :

- (11) I a. *Da a Mario [pane caldo].*  
 donne à Mario pain chaud  
 "Il / Elle donne à Mario du pain chaud"  
 b. *Da a Mario [pane e fiori].*  
 donne à Mario pain et fleurs

<sup>3</sup> Nous indiquons par une initiale avnat les exemples la langue à laquelle correspondent les exemples.

<sup>4</sup> Il semble que tous les locuteurs ne puissent pas accentuer fortement l'adverbe *bien*, d'où la notation '%'.

- "Il / Elle donne à Mario du pain et des fleurs"  
 c. *Da a Mario PANE.*

- (12) a. *Paul comprend la leçon [vraiment bien].*  
 b. *Paul comprend la leçon [vite et bien].*  
 c. *% Paul comprend la leçon BIEN.*

Il ne s'agit donc pas de formes faibles, comme sont les pronoms personnels dans les langues germaniques. Les formes faibles par définition ne peuvent être ni modifiées ni coordonnées. En néerlandais, on oppose ainsi le pronom fort *zij/hen* au pronom faible *ze* (= ils ou elle(s)), cf. van Eynde (1999) :

- (13) N a. *Zij /\*Ze die gaan sterven groeten u.*  
 Eux qui vont mourir saluent vous  
 "Ceux qui vont mourir vous saluent"  
 b. *We zullen onderhandelen met hen /\*ze en hun aanhangers.*  
 "Nous devons négocier avec eux et leurs alliés"

Une autre différence est que les formes faibles ne peuvent être employées seules, alors que les formes légères en général le peuvent, comme on le voit en (14) pour le pronom faible néerlandais, qui contraste avec les formes légères (le N pluriel nu *fiori*) de l'italien, et l'adverbe léger (*bien*) du français :

- (14) N a. *Wie heeft het gedaan ?*  
 - *Zij / \*Ze*  
 qui a cela fait ? - elle.  
 "Qui a fait cela ? - Elle"  
 I b. - *Che ha dato Giovanni a Maria ?*  
 - *Fiori.*  
 "Qu'a donné Giovanni à Maria ? - Des Fleurs"  
 F c. - *Comment travaille-t-il ?*  
 - *Bien.*

Mais, comme pour les formes faibles, nos formes à mobilité contrainte, ne peuvent être extraites (dans la topicalisation, la relative, ou la clivée) :

- (15) I a. *Questo pane, non si trova oggi.*  
 "Ce pain, on n'en trouve pas aujourd'hui"  
 b. *\* Pane, non si trova oggi.*
- (16) a. *\* C'est bien qu'il comprend la leçon.*  
 b. *C'est correctement qu'il comprend la leçon.*

Cette absence de mobilité, nous la lions à un type de fonctionnement que nous appelons la "légèreté". Dans une certaine mesure, l'absence de mobilité est le pendant du déplacement dû à la lourdeur d'un syntagme. Mais dans une certaine mesure seulement : le déplacement d'un syntagme lourd n'est en général pas obligatoire, alors que la position des légers est déterminée. En d'autres termes, il semble que la contrainte d'ordre associée à la

légèreté soit complètement grammaticalisée, ce qui n'est pas vrai des effets de lourdeur (d'où les études sur corpus, qui utilisent les fréquences relatives, cf. Wasow 1997).

Notre analyse est la suivante: les formes légères, comme les formes faibles, ne peuvent former un syntagme à elles seules. Nous faisons l'hypothèse qu'un constituant constitué d'un mot seul (sans modifieur, ni complément, ni déterminant, et non coordonné) entre dans la syntaxe soit en tant que mot, soit en tant que syntagme dominant un seul mot (comme on le voit avec les noms propres, par exemple, cf. GN[N[Paul]]). Les formes légères entrent dans la syntaxe en tant que mot, et ne forment pas à elle seules un syntagme. C'est en ce sens qu'elles sont déficientes syntaxiquement. Ainsi, les adverbes *bien* et *correctement* sont des mots, mais seul le second peut être projeté comme syntagme. Dans tous les cas, on fait l'hypothèse que les opérations syntaxiques (la permutation, l'extraction) s'appliquent aux syntagmes et non aux mots, ce qui explique les restrictions sur les formes légères.

A la différence des formes faibles qui ne peuvent jamais projeter un syntagme, les formes légères projettent un syntagme dès qu'elles sont combinées avec d'autres formes, par modification ou coordination. Une propriété intéressante de ces syntagmes est qu'ils ont des propriétés hybrides : ils peuvent se comporter comme des syntagmes ordinaires, mais ils ont aussi des propriétés en commun avec les formes légères qui les distinguent d'autres syntagmes.

Nous allons examiner plus précisément les formes légères et leurs propriétés, dans le domaine nominal, adverbial, adjectival et pronominal, avec des données du français et de quelques autres langues<sup>5</sup>.

## 2. La légèreté nominale

On sait que les GN "nus", c'est-à-dire sans déterminant, ont des propriétés syntaxiques et sémantiques particulières dans les langues à article. Nous nous intéressons à ce cas, en montrant qu'il ne s'agit pas d'incorporation morphologique. Puis nous verrons que des contraintes semblables caractérisent le GN sans cas dans des langues à marque casuelle.

En français, on trouve des N sans déterminant dans les constructions à verbe support, où le N, dit "prédicatif" (N<sub>préd</sub>), forme un prédicat complexe avec le verbe. On observe que l'ordre du N<sub>préd</sub> sans déterminant et des autres compléments n'est pas libre ; l'obligation pour le N<sub>préd</sub> de précéder les autres compléments disparaît dès qu'il y a un déterminant :

- (17) a. *Cet endroit fait [peur] [aux enfants].*  
 b. \* *Cet endroit fait [aux enfants] [peur].*  
 c. *Cet endroit fait [aux enfants] [une peur immense].*
- (18) a. *Le Président rendra [hommage] [aux victimes].*  
 b. \* *Le Président rendra [aux victimes] [hommage].*  
 c. *Le Président rendra aux victimes [un hommage éclatant].*

---

<sup>5</sup> Pour des études similaires appliquées aux verbes et aux prépositions, voir notamment Abeillé et Godard (2002a,b), Abeillé et al. (2003).

On observe également que le Npred ne peut être extrait, s'il n'est pas accompagné d'un déterminant :

- (19) a. \**C'est [peur] que cet endroit fait aux enfants.*  
 b. *C'est [une peur immense] que cet endroit fait aux enfants.*  
 c. \**C'est [hommage] que le Président rendre aux victimes.*  
 d. *C'est [un hommage éclatant] que le Président rendra aux victimes.*

Notons que l'expression forme une locution, et l'on peut parler d'incorporation sémantique ; cependant, le Npred n'est pas morphologiquement incorporé puisqu'il garde une certaine autonomie syntaxique ; dans certains cas, il peut être passivisé ; dans tous les cas, il peut être séparé du verbe support par différents adverbes (comme *pas*, *probablement*, *toujours*) :

- (20) a. *Hommage sera rendu aux victimes.*  
 b. *Cet endroit fait probablement peur aux enfants.*  
 c. *Cet endroit ne fait pas toujours peur aux enfants.*

Il faut donc expliquer le blocage de mobilité et l'impossibilité d'extraction. On peut d'abord penser à une déficience prosodique : un mot court comme *peur* échouerait à former un groupe prosodique autonome, et devrait donc se regrouper avec la tête du syntagme, ce qui expliquerait son absence de mobilité. Mais d'autres noms sans déterminant mais polysyllabiques comme *hommage* ont le même blocage de mobilité, alors que les noms propres, même monosyllabiques comme *Paul* supra (voir (5)) sont mobiles, des observations qui rendent l'hypothèse d'une contrainte prosodique douteuse. On peut aussi faire l'hypothèse d'un blocage sémantique : la non référentialité du Npred (sans déterminant) empêcherait sa mobilité et son extraction. Mais on observe la même contrainte dans les langues romanes pour tous les Noms sans déterminant, même en dehors des locutions (voir les N sans déterminant à interprétation indéfinie en (9)). D'autre part, il suffit de modifier ou de coordonner le Npred pour que la contrainte cesse. Or, cette coordination ou cette modification (sans déterminant) ne change pas la référentialité du Npred (21)-(22) :

- (21) a. *Cet endroit fait [vraiment très peur] aux enfants.*  
 b. *Cet endroit fait aux enfants [vraiment très peur].*
- (22) a. *Ce jeu fait [à la fois peur et envie] aux enfants.*  
 b. *Ce jeu fait aux enfants [à la fois peur et envie].*  
 c. *C'est [hommage plutôt que justice ] que le Président a rendu aux victimes.*  
 d. *Le Président a rendu aux victimes [hommage plutôt que justice ].*  
 e. *Le président rendra aux victimes [justice pleine et entière].*

On conclut donc qu'il s'agit d'une contrainte syntaxique. Une explication structurale a été proposée en grammaire générative, notamment par Suñer (1982) et Longobardi (1994), pour les N sans déterminant à interprétation indéfinie (9). Leur explication est la suivante : les GN avec déterminant sont en réalité des GD (= groupe déterminant avec le déterminant pour tête) ; les GN sans déterminant sont des GD à tête vide et comme tels doivent être lexicalement gouvernés (c'est-à-dire adjacents à une tête verbale). Cette

explication ne tient pas, car elle prédit que la même contrainte devrait s'appliquer aux Noms (sans déterminant) modifiés ou coordonnés, ce qui n'est pas le cas. De plus, comme on l'a vu en (20c), le N sans déterminant peut apparaître en position de sujet s'il est prédicatif, à la gauche du verbe, ce qui est une position non gouvernée par le verbe lexical.

Nous concluons donc que, dans les langues romanes, les noms communs sans déterminant sont légers et comme tels incapables de projeter seuls un syntagme. Nous proposons, pour ces langues, la contrainte d'ordre suivante sur les syntagmes constitués d'une tête et de ses compléments, qui a vocation à s'appliquer de façon plus générale aux langues SVO :

(23) Ordre des compléments (langues SVO)

(Tête <) Légers < Moyens < Lourds

En danois, les noms singuliers comptables sans déterminant peuvent être employés comme objet direct. Ils donnent alors lieu au phénomène dit "d'incorporation syntaxique", par contraste avec l'incorporation morphologique (Rischdel et Basbøl 1995, Asudeh et Mikkelsen 2000), qui peut en fait être réinterprété en termes de légèreté. Le verbe est désaccentué et doit former une unité prosodique avec l'objet (la marque ' précède la syllabe accentuée) :

- (24) D a. *Min nabo [købte 'hus] sidste °ar.*  
 Mon voisin acheter-passé maison dernière année  
 "Mon voisin a fait l'achat d'une maison l'an dernier"  
 b. \* *Min nabo 'købte 'hus sidste °ar.*

Au contraire, l'accent sur le verbe est obligatoire si l'objet est un GN (que le déterminant soit pré- ou post- nominal) :

- (25) D a. *Min nabo 'købte [et 'hus] sidste °ar.*  
 "Mon voisin a acheté une maison l'an dernier"  
 b. *Min nabo 'købte ['hus-et] sidste °ar.*  
 "Mon voisin a acheté la maison l'an dernier"

Il ne s'agit pas d'une incorporation morphologique, car un sujet inversé peut intervenir entre verbe et objet, et l'objet peut être modifié :

- (26) D a. *Købte [Peter] 'hus sidste °ar?*  
 acheta Peter maison l'an dernier ?  
 b. *Min nabo købte ['nyt 'hus] sidste °ar.*  
 "Mon voisin acheta une nouvelle maison l'an dernier"

L'incorporation syntaxique a lieu même si le nom est modifié ou coordonné, mais pas avec un modifieur "lourd" comme une relative :

- (27) D a. *Min nabo købte (b°ade) ['hus og 'bill] sidste °ar.*  
 "Mon voisin acheta ( à la fois) maison et jardin l'an dernier"  
 b. \* *Min nabo købte ['hus som er nyt ] (sidste °ar ).*  
 mon voisin acheta maison qui est neuve

A la différence des GN (avec déterminant (28a,b)), le nom nu danois n'a pas de mobilité par rapport à d'autres compléments, même s'il est modifié ou coordonné (28c-e) :

- (28) D a. *Min nabo 'købte [min bror] [et 'hus].*  
 "Mon voisin acheta à mon frère une maison "
- b. *Min nabo 'købte [min bror] ['hus-et].*  
 "Mon voisin acheta à mon frère la maison "
- c. \* *Min nabo købte [min bror] 'hus.*
- d. \* *Min nabo købte [min bror] ['nyt 'hus].*  
 mon voisin acheta à mon frère nouvelle maison
- e. \* *Min nabo købte [min bror] ['hus og 'bill].*  
 mon voisin acheta à mon frère maison et jardin

Nous concluons donc que l'incorporation syntaxique en danois suppose un complément nominal léger, et que les noms communs (singuliers comptables) sans déterminant sont légers. De façon intéressante, ces noms forment un syntagme léger quand ils sont coordonnés entre eux ou modifiés par une forme légère. Il faut donc admettre que de façon générale, les syntagmes projetés par les mots légers peuvent être sous-spécifiés, c'est-à-dire apparaître dans les environnements réservés aux non-légers (comme ci-dessus en français (21)-(22) et dans les langues romanes comme en italien, voir (11)) ou dans des environnements réservés aux légers, comme ici en danois. En fait, cela ne veut pas dire que les syntagmes constitués de formes légères ne sont pas sous-spécifiés du point de vue du poids en danois, mais simplement que la construction dite d'incorporation syntaxique y est réservée aux légers, et que donc la sous-spécification ne se manifeste pas.

On peut rapprocher le blocage de mobilité constaté avec les GN sans déterminant dans un certain nombre de langues à article de la situation des GN sans marque casuelle dans les langues à cas (sans article). On sait que l'omission des marques casuelles (par exemple en russe oral familier) entraîne un ordre des mots plus rigide, où le sujet doit précéder l'objet (Jacobson 1963). Si l'on y regarde de plus près, on constate que la perte de marque casuelle a aussi des conséquences sur l'ordre des compléments entre eux.

Le parallélisme entre N sans déterminant et N sans marque casuelle est confirmé par les données du Niuéen (langue d'Océanie), une langue à tête initiale avec marques casuelles. Il s'agit d'une langue ergative de type VSO, où le nom sans marque casuelle doit être adjacent au V (Massam 2001) :

- (29) Ni a. *Takafaga e-ia e-tau-ika*  
 chasse erg-il abs-plur-poisson  
 "Il pêche "
- b. *Takafaga ika a-ia*  
 chasse ø-poisson abs-il

Quand l'objet n'a pas de marque casuelle (29b), il doit précéder le sujet, et le verbe devient intransitif (d'où le cas absolutif du sujet). Mais il ne s'agit pas d'une incorporation morphologique puisque le Nom sans marque casuelle peut être modifié ou coordonné ; Massam 2001 parle de "pseudo incorporation" :

- (30) Ni a. *Ne-inu kofe kono a-Mele.*  
 passé-boire café amer abs-Mele  
 "Mele a-bu du café amer"
- b. *Ne-kai sipi mo-e-ika mitaki a-Simone.*  
 passé-manger chips et-abs-poisson bon abs-Simone  
 "Simone a-mangé de bons poissons et chips"

On peut donc réinterpréter la "pseudo-incorporation" du niuéen en termes de légèreté : le nom sans marque casuelle est léger (de même que le syntagme correspondant quand il est modifié ou coordonné) et donc, doit se trouver plus proche du verbe que les autres noms.

Regardons maintenant la situation dans les langues à tête finale. Si la non mobilité des N légers s'interprète comme une contrainte de proximité (relative) à une tête lexicale, on prédit la contrainte inverse : les compléments légers doivent suivre les non légers. La contrainte sur l'ordre des compléments pourrait donc être la suivante<sup>6</sup> :

(31) Ordre des compléments (langues SOV)  
 Moyens < Légers (< Tête)

Dans une langue comme le turc, l'objet indéfini n'a pas de marque casuelle, à la différence de l'objet défini (Underhill 1976). L'objet indéfini non marqué ou "nu" est moins mobile que l'objet défini (marqué) (cf. aussi Lazard 1994, Bakhtiari 2000). L'objet accusatif permute avec le complément datif (32a,b), tandis que l'objet "nu" ne permute pas (32c,d) et doit être adjacent au verbe :

- (32) T a. *Orhan kemig-i kopeg-e verdi.*  
 Orhan os-acc chien-dat donna  
 "Orhan donna l'os au chien"
- b. *Orhan kopeg-e kemig-i verdi.*  
 Orhan chien-dat os-acc donna
- c. *Orhan kopeg-e kemik verdi.*  
 Orhan chien-dat os-Ø donna  
 "Orhan donna un os au chien"
- d. \* *Orhan kemik kopeg-e verdi.*  
 Orhan os-Ø chien-dat donna

Il ne s'agit pas d'une incorporation morphologique car le nom sans marque casuelle peut être modifié ou coordonné (33a,b) :

- (33) T a. *Orhan kopeg-e [su ve yemek] verdi.*  
 Orhan chien-dat eau et nourriture-Ø donna
- b. *Orhan kopeg-e [uzun kemik] verdi.*  
 Orhan chien-dat long os-Ø donna  
 "Orhan donna un long os au chien"

<sup>6</sup> Pour les compléments lourds, leur place dépend du fait que la conjonction ou le complémenteur est initial (comme en allemand) ou final (comme en japonais). Dans le premier cas, la complétive lourde est extraposée (après le V), dans le second cas elle est en position initiale.

On peut interpréter ces données en faisant l'hypothèse que dans cette langue les noms argumentaux sans marque casuelle sont légers, et doivent donc être adjacents à la tête verbale)<sup>7</sup>.

Il est à noter que l'hypothèse du figement de l'ordre quand on perd la marque casuelle ne dit rien de l'ordre des compléments entre eux d'une manière générale, et ne dit rien des cas mixtes (sujet non marqué et objet marqué ou vice versa). La contrainte de légèreté est donc complémentaire.

Examinons enfin le cas du coréen, qui autorise des noms prédicatifs non marqués dans un certain nombre de constructions à verbe support (avec le verbe *hanta*). Quand le Npred est sans cas, il ne peut précéder le sujet ni un autre complément (34b,c), alors que cette mobilité ne pose pas de problème s'il est marqué pour le cas (cf. Sells 1994, Yoon 1999) :

- (34) C a. *Sunwoo-ka [wôncihak-ekwanhâsô] [yônku] hanta.*  
Sunwoo-Nom nucléaire-arme-Postp recherche-Ø fait  
"Sunwoo fait des recherches sur l'arme nucléaire"
- b. \* *Sunwoo-ka [yônku] [wôncihak-ekwanhâsô] hanta.*  
Sunwoo recherche-ø nucléaire-arme-Postp fait
- c. ?? *[Yônku] Sunwoo-ka [wôncihak-ekwanhâsô] hanta.*  
recherche-ø Sunwoo nucléaire-arme-Postp fait
- (35) C a. *Sunwoo-ka [wôncihak-ekwanhâsô] [yônku-îl] hanta.*  
Sunwoo-Nom nucléaire-arme-Postp recherche-Acc fait  
"Sunwoo fait des recherche sur l'arme nucléaire"
- b. *Sunwoo-ka [yônku-îl] [wôncihak-ekwanhâsô] hanta.*  
Sunwoo-nom recherche-acc nucléaire-arme-post fait
- c. *[Yônku-îl] Sunwoo-ka [wôncihak-ekwanhâsô] hanta.*  
recherche-acc Sunwoo-nom nucléaire-arme-post fait

On constate la même corrélation ici entre mobilité et extraction. Seuls les noms marqués peuvent être "extraits", c'est-à-dire détachés à droite du verbe, avec une interprétation de type autocorrection ("afterthought") :

- (36) C a. *Sunwoo-ka [wôncihak-ekwanhâsô] hanta, yônku-îl.*  
Sunwoo-nom nucléaire-arme-Postp fait, recherche-acc  
"Sunwon en fait sur les armes nucléaires, des recherches"
- b. \* *Sunwoo-ka [wôncihak-ekwanhâsô] hanta, yônku.*  
Sunwoo-nom nucléaire-arme-Postp fait, recherche-ø

<sup>7</sup> Contrairement à ce que nous avons vu pour le français, il ne peut y avoir d'adverbe intervenant entre l'objet non marqué et le verbe. On peut analyser les objets non marqués en turc comme adjoints au verbe lexical, c'est-à-dire comme formant un sous-constituant avec le verbe, ce qui explique leur non mobilité, même quand ils sont modifiés ou coordonnés :

- (i) \*Orhan [su ve yemek] kopeg-e verdi.  
Orhan eau et nourriture-ø chien-dat donna
- (ii) \*Orhan [uzun kemik] kopeg-e verdi.  
Orhan long os-ø chien-dat donna  
"Orhan donna un long os au chien."

On dit souvent que le détachement à droite est réservé à un syntagme (on ne peut postposer un constituant incomplet). Si l'on fait l'hypothèse que les noms sans marque casuelle sont légers, c'est-à-dire ne projettent pas de syntagme, on explique le blocage du détachement en (36b).

Comme le montre Yoon (1999), il ne s'agit pas d'une incorporation morphologique car non seulement on peut insérer quelques adverbes entre le Npred et le verbe support, mais on peut modifier le Npred sans cas, et (au moins pour certains locuteurs) coordonner entre eux certains Npred sans cas :

- (37) C a. *Sunwoo-ka yônku cal / an hanta.*  
 Sunwoo-nom recherche-Ø bien / pas fait  
 "Sunwoo fait bien / ne fait pas des recherches"  
 b. *% Sunwoo-ka [yônku wa poko] hanta.*  
 Sunwoo-nom recherche-et rapport-Ø fait  
 "Sunwoo fait une recherche et un rapport."  
 c. *Sunwoo-ka [ôlyôun yônku] hanta.*  
 Sunwoo-nom difficile recherche-ø fait  
 "Sunwoo fait des recherches difficiles."

Il est à noter que contrairement au cas roman ci-dessus, la modification ou la coordination ne permettent pas de rendre mobile le complément, ni de l'extraire. Donc, comme en danois, le N léger modifié ou coordonné donne lieu à un syntagme qui garde ses propriétés de légèreté :

- (38) C a. *\* [Yônku wa poko] Sunwoo-ka hanta.*  
 Recherche et rapport-ø Sunwoo-nom fait  
 b. *\* Sunwoo-ka [olyôun yônku] [wôncahak-ekwanhâsô] hanta.*  
 Sunwoo-nom difficile recherche-ø nucléaire-arme-post fait  
 c. *\* [Olyôun yônku] Sunwoo-ka hanta.*  
 Difficile recherche-ø Sunwoo-nom fait  
 d. *\* Sunwoo-ka [wôncahak-ekwanhâsô] hanta, [olyôun yônku].*  
 Sunwoo-nom nucléaire-arme-post fait, difficile recherche-ø  
 e. *\* Sunwoo-ka hanta, [yônku wa poko].*  
 Sunwoo-nom fait, recherche et rapport-ø

La seule façon de construire un GN non léger est d'adjoindre au N léger un marqueur (*nun*), glosé ci-dessous par "délim(iteur)", analogue aux marques casuelles :

- (39) C a. *Sunwoo-ka yônku-nun hanta.*  
 Sunwoo-nom recherche-delim fait  
 "Sunwon ne fait que des recherches"  
 b. *Yônku-nun Sunwoo-ka hanta.*  
 Recherche-delim Sunwoo-nom fait

En coréen, donc, la contrainte de légèreté nominale oblige un N, qui n'est pas morphologiquement incorporé, à être plus proche de la tête verbale que les autres arguments (sujet ou compléments), et l'empêche d'être extrait.

Pour résumer cette section, nous avons rapproché deux cas de N nus : les noms communs sans déterminant dans les langues romanes et en danois, et les noms sans marque casuelle des langues à cas (niuéen, turc, coréen), en montrant qu'ils partagent la contrainte de légèreté. Nous faisons l'hypothèse que ces noms nus, employés seuls, ne peuvent pas projeter de syntagme, et entrent dans la combinatoire syntaxique directement comme des mots. Dans un certain nombre de langues, la coordination, la modification (ou l'accentuation) de ces noms légers suffit à produire un syntagme ordinaire (en français, italien). Dans d'autres langues, le syntagme correspondant reste léger (en danois, turc, coréen). Quelle est la généralisation ? Nous allons examiner des faits analogues concernant d'autres catégories, qui nous amèneront à la conclusion suivante: les mots légers modifiés ou coordonnés projettent un syntagme sous-spécifié pour le poids, qui se comporte comme un léger ou comme un non léger selon l'environnement où il apparaît. Ainsi, c'est parce que le verbe en danois ou en coréen sélectionne un complément léger, dans les tours observés dans cette section, que les syntagmes correspondants restent légers..

### 3. La légèreté adverbiale

Nous nous intéressons maintenant à la mobilité adverbiale, et en particulier à la possibilité (ou non) de permuter avec des compléments nominaux ou prépositionnels dans le domaine verbal. On sait que certains adverbes donnent lieu à une incorporation morphologique, comme en grec moderne pour certains adverbes de manière ou de degré, ou en français les formes *trop-plein*, *bienséant*, *mieux-disant* etc. Nous nous intéressons ici à des sous-classes d'adverbes syntaxiquement autonomes, mais soumis à des contraintes d'ordre particulières. Dans la mesure où la position des adverbes est une question mieux étudiée que celle des compléments nominaux, le rôle de la légèreté y a été mieux reconnu (voir, récemment, Alexiadou 1997, Ernst 2002, Abeillé et Godard 2004). Ce que nous apportons, c'est là encore, l'idée que ces propriétés d'ordre sont corrélées à d'autres propriétés syntaxiques, qui font émerger la légèreté comme une catégorie d'analyse grammaticale, dont les effets sont perceptibles à différents endroits de la grammaire.

Prenons d'abord le contraste entre formes avec et sans *-ment* pour les adverbes de manière et de degré du français, étudié notamment par Guimier (1996), Kampers-Manhe (2001), Abeillé & Godard (1997, 2001, 2004), Molinier & Lévrier (2000). Les formes sans *-ment* sont plus contraintes syntaxiquement en ce qu'elles ne peuvent pas permuter avec les compléments, et ne peuvent pas être extraites<sup>8</sup>. Considérons les paires suivantes : *bien/ correctement*, *trop/ excessivement*, *beaucoup/ énormément*, *peu/ modérément*. On observe les contrastes suivants<sup>9</sup> :

<sup>8</sup> Nous avons un contraste analogue pour les adverbes négatifs du français : les adverbes en *-ment* (*aucunement*, *nullement*) sont mobiles tandis que les autres (*pas*, *plus*, *jamais*) ne le sont pas (Abeillé et Godard 1997) :

- (i) *Paul ne regrettera pas / plus / jamais / nullement / aucunement votre venue.*
- (ii) *Paul ne regrettera votre venue nullement / aucunement.*
- (iii) \* *Paul ne regrettera votre venue pas / plus / jamais.*

<sup>9</sup> Les seuls compléments nominaux suivis par *bien* sont *ça* et *tout* que nous analysons comme légers, cf. infra ; les deux ordres sont possibles avec *tout* :

- (i) *Il fait tout / ça bien*
- (ii) *Il fait bien tout / ?? ça*

- (40) a. *Paul comprend bien / correctement la leçon.*  
 b. *\*Paul comprend la leçon bien.*  
 c. *Paul comprend la leçon correctement.*  
 d. *Paul comprend la leçon [vraiment bien].*
- (41) a. *Paul énerve beaucoup / énormément son frère.*  
 b. *Paul énerve son frère énormément / \*beaucoup.*
- (42) a. *C'est correctement / \* bien que Paul comprend la leçon.*  
 b. *C'est énormément / \* beaucoup que Paul énerve son frère.*

En (40), l'adverbe *correctement* peut permuter avec le complément nominal *la leçon* tandis que l'adverbe *bien* ne peut pas. En (41), c'est l'adverbe *énormément* qui est mobile, tandis que *beaucoup* ne l'est pas. En (42), comme on s'y attend, on peut extraire les adverbes *correctement* ou *énormément* pour en faire des foyers de phrases clivées, tandis qu'on ne peut pas pour les adverbes *bien* ou *beaucoup*. Dans les paires ci-dessus, nous analysons donc le premier membre comme léger et l'autre comme non-léger. Il ne s'agit pas d'une contrainte strictement prosodique ou morphologique ; d'autres formes courtes, monomorphématiques, comme *ici*, *là*, sont mobiles et extractibles (43) ; d'autres adverbes sans *-ment*, appartenant à d'autres classes sémantiques, comme *souvent*, *demain*, sont non légères (44) :

- (43) a. *Paul verra ici / là son frère.*  
 b. *Paul verra son frère ici/ là.*  
 c. *C'est ici / là que Paul voit son frère.*
- (44) a. *Paul ira demain à Paris. / Paul va souvent à Paris.*  
 b. *Paul ira à Paris demain. / ? Paul va à Paris souvent.*  
 c. *C'est demain que Paul va à Paris. / C'est souvent que Paul va à Paris.*

Il y a donc une certaine corrélation entre morphologie et poids lexical, mais elle ne vaut que pour une classe d'adverbes.<sup>10</sup> Comme supra pour les compléments nominaux, nous faisons l'hypothèse que la permutation ou l'extraction est réservée aux syntagmes (non légers). Nous analysons les adverbes en *-ment* comme non légers (et projetant à eux seuls un syntagme adverbial), tandis que les adverbes de manière ou de degré monomorphématiques sont insérés en tant que mots quand ils sont employés seuls (et ne projettent pas de syntagme).

Si les formes faibles sont bien distinctes des formes légères, nous prédisons une tripartition possible entre formes faibles / légères / non légères (ou fortes). C'est ce qu'on observe pour quelques adverbes de degré en français. Considérons les triplets suivants : *très / beaucoup / énormément*, *si / tant / tellement*, *aussi, autant, pareillement*. Les formes *beaucoup*, *tant* et *autant* sont légères. Les formes *très*, *si*, *aussi* sont faibles en ce qu'elle ne peuvent pas être modifiées ni coordonnées, et leur emploi en isolation est aussi difficile (sauf pour *très* où il est marginalement accepté) :

<sup>10</sup> Il faut aussi que la formation soit encore perçue par le locuteur. Ce n'est pas le cas de l'adverbe de degré *vraiment* (qui est léger), et il semblerait que d'autres soient en train de glisser vers la légèreté, comme *excessivement*.

- (45) a. *Aimes-tu Proust ? – Beaucoup / Autant.*  
 b. *Elle aime [vraiment beaucoup] Proust*  
 c. *Il travaille beaucoup et efficacement / tant et tant / autant et même mieux (que toi).*
- (46) a. *Est-elle belle ? –? TRES. / \* Vraiment très.*  
 b. *Est-elle aussi belle que Jeanne ? – \* Aussi / \* Vraiment aussi.*

On a aussi en italien le triplet : *ben' / bene / benissimo* ("bien / très bien"). La forme *bene* est légère : elle peut être employée seule (47a), comme la forme non légère *benissimo*, mais, contrairement à cette dernière, elle ne peut permuter avec un complément, sauf si elle est modifiée, coordonnée ou accentuée (47c) vs (47e). La forme *ben* est faible : outre sa non permutation, elle ne peut être employée seule (47a), ni être modifiée ou coordonnée (48b,c). La forme forte *benissimo* est non légère et sans contrainte particulière :

- (47) I a. *Come lavora oggi ? – Bene / Benissimo / \* Ben.*  
 "Comment travaille-t-il aujourd'hui ? – Bien / Très bien"  
 b. *Capisce bene [la lezione].*  
 "Il/Elle comprend bien la leçon"  
 c. *?? Capisce [la lezione] bene.*  
 Comprend la leçon bien  
 d. *Capisce la lezione [veramente bene] / [bene e rapidamente] / BENE.*  
 "Il/Elle comprend la leçon vraiment bien / bien et vite / BIEN"  
 e. *Capisce la lezione benissimo.*  
 "Il/Elle comprend la leçon très bien"
- (48) I a. *Ha ben capito la lezione.*  
 "Il/Elle a bien compris la leçon"  
 b. *\* Ha [molto ben] lavorato.*  
 A très bien travaillé  
 c. *\* Ha [ben e molto] lavorato.*  
 A bien et beaucoup travaillé  
 d. *Ha lavorato [molto bene].*  
 "Il/Elle a travaillé très bien"  
 e. *Ha lavorato molto e bene.*  
 "Il/Elle a travaillé beaucoup et bien"

Un autre type d'adverbial léger est celui des adjectifs employés comme adverbes. C'est le cas en français des formes telles que *net*, *lourd* dans *refuser net*, *peser lourd*. C'est le cas en anglais des adverbes de manière sans *-ly*. En français, on retrouve entre *cher* et *chèrement*, entre *lourd* et *lourdement*, le même contraste qu'entre formes légères et non légères (cf. Kampers-Manhe 2001, Abeillé et Godard 2002c) : les formes adjectivales (sans *-ment*) ne sont ni mobiles ni extractibles, tandis que les formes en *-ment* le sont.

- (49) a. *Paul a payé cher / chèrement cette erreur.*  
 b. *?? Paul a payé cette erreur cher.*  
 c. *Paul a payé cette erreur chèrement.*  
 d. *Paul a payé cette erreur [très cher].*

- e. *C'est chèrement / très cher / ?? cher que Paul a payé cette erreur.*
- (50) a. \* *La situation internationale pèse sur notre économie lourd.*  
 b. *La situation internationale pèse lourd sur notre économie.*  
 c. ? *La situation internationale pèse sur notre économie lourdement.*  
 d. *La situation internationale pèse sur notre économie [extrêmement lourd].*  
 e. *C'est lourdement / extrêmement lourd que la situation internationale pèse sur notre économie*  
 f. ?? *C'est lourd que la situation internationale pèse sur notre économie.*

Le contraste est le même en anglais entre formes avec et sans *-ly*. Les formes *loud* ou *slow* ne peuvent permuter avec un complément prépositionnel ni être extraites, à la différence des formes *loudly*, *slowly*, sauf si elles sont modifiées ou accentuées<sup>11</sup> :

- (51) A a. *Bob talked loud /loudly [to Mary ].*  
 "Bob a parlé fort / d'une voix forte à Marie"  
 b. \* *Bob talked [to Mary] loud.*  
 Bob a parlé à Mary fort  
 c. *Bob talked [to Mary] loudly.*  
 "Bob a parlé à Mary d'une voix forte"  
 d. *Bob talked to Mary [much too loud].*  
 "Bob a parlé à Mary beaucoup trop fort"
- (52) A a. *John danced slow/ slowly with Mary.*  
 "John a dancé lentement avec Mary"  
 b. \* *John danced with Mary slow.*  
 c. *John danced with Mary slowly.*  
 "John a dancé avec Mary lentement"  
 d. *John danced with Mary, slow.*
- (53) A a. ?\* *It is loud that John talked to Mary.*  
 b. *It is loudly that John talked to Mary.*  
 "C'est d'une voix forte que John a parlé à Mary"  
 c. ?? *It is slow that John danced with Mary.*  
 d. *It is [too slow] that John danced with Mary.*  
 "C'est trop lentement que John a dansé avec Mary"  
 e. *It is slowly that John danced with Mary.*  
 "C'est lentement que John a dansé avec Mary"

Certains auteurs ont fait l'hypothèse que l'adjectif et l'adverbe réalisaient le même lexème ; ainsi, Hjelmslev (1966) suggère que le suffixe *-ment* est la "marque casuelle" de l'adjectif. Il faudrait préciser quelles propriétés on met sous le terme "lexème". Il n'est pas sûr que les deux formes aient la même catégorie syntaxique (on peut penser que l'adjectif reste un adjectif, voir Abeillé et Godard 2002c), mais la réflexion de Hjelmslev correspond bien à l'intuition que nous avons motivée empiriquement selon laquelle la marque casuelle joue le même rôle pour le poids que le suffixe *-ment* pour les adverbes par rapport aux adjectifs.

<sup>11</sup> En (52d), *slow* est accentué comme un incident (non intégré à la prosodie de la phrase).

Il est clair que les propriétés des adverbes de manière ou de degré sans *-ment*, ou sans *-ly*, sont celles des formes légères.

Examinons maintenant le cas d'une langue à verbe final comme le coréen, où l'on s'attend à avoir la contrainte miroir. Les adverbes en général ont la même mobilité que les arguments, et peuvent être extraits (54c), c'est-à-dire détachés à droite du verbe. C'est le cas par exemple de *ppalli* ("rapidement") :

- (54) C a. *Sunwoo-ka [sinmun-îl] ppalli ilk-ôss-ta.*  
 Sunwoo-nom journal-acc rapidement lire-passé  
 "Sunwoo a lu le journal rapidement"  
 b. *Sunwoo-ka ppalli [sinmun-îl] ilk-ôss-ta.*  
 c. *Sunwoo-ka sinmun-îl ilk-ôss-ta, ppalli.*

Sells (1994) et Yoon (1999) ont observé que certains adverbes, comme *cal* ("bien"), n'ont pas cette mobilité, et doivent rester à gauche du verbe et adjacents au verbe :

- (55) C a. *Sunwoo-ka [sinmun-îl] cal ilk-ôss-ta.*  
 Sunwoo-nom journal-acc bien lire-pass  
 "Sunwoo a bien lu le journal"  
 b. \* *Sunwoo-ka cal [sinmun-îl] ilk-ôss-ta.*

Il est frappant de constater qu'il s'agit d'adverbes appartenant aux mêmes classes sémantiques que les adverbes légers du français, de l'anglais ou de l'italien, c'est-à-dire des adverbes de manière comme *cal*, ou de degré comme *com* ("un peu"), *tô* ("plus"), *tol* ("moins"), *mâu* ("vraiment"), *mopsi* ("très"). En revanche, les adverbes temporels (comme l'équivalent de *hier*) ou locatifs (comme l'équivalent de *ici*) sont toujours non légers. On peut donc penser qu'il y a une certaine affinité entre la légèreté d'un adverbe et l'appartenance à certaines classes sémantiques (en particulier, degré, manière).

Comme en français ou en italien, la contrainte cesse dès que l'adverbe est coordonné ou modifié (56)-(57), cf. Yoon (1999) :

- (56) C a. *Sunwoo-ka [sinmun-îl] [côngmal cal] ilk-ôss-ta.*  
 Sunwoo-nom journal-acc [vraiment bien] lire-passé  
 "Sunwoo a vraiment bien lu le journal "  
 b. *Sunwoo-ka [côngmal cal] [sinmun-îl] ilk-ôss-ta.*  
 Sunwoo-nom [vraiment bien] journal-acc lire-passé  
 c. *[Côngmal cal] Sunwoo-ka [sinmun-îl] ilk-ôss-ta.*  
 vraiment bien Sunwoo-nom journal-acc lire-passé
- (57) C a. *Sunwoo-ka sinmun-îl [ppalli kiliko cal] ilk-ôss-ta.*  
 Sunwoo-nom journal-acc [vite et bien] lire-passé  
 "Sunwoo a lu le journal vite et bien"  
 b. *Sunwoo-ka [ppalli kiliko cal] sinmun-îl ilk-ôss-ta.*

A partir du moment où on les analyse comme des légers, on prédit que ces adverbes ne peuvent être extraits, sauf s'ils sont modifiés ou coordonnés. C'est bien ce qu'on observe :

- (58) C a. \* *Sunwoo-ka sinmun-îl ilk-ôss-ta, cal.*

- Sunwoo-nom journal-acc lire-passé, bien
- b. *Sunwoo-ka sinmun-îl ilk-ôss-ta, cōngmal cal.*  
Sunwoo-nom journal-acc lire-passé, très bien
- c. *Sunwoo-ka sinmun-îl ilk-ôss-ta, [ppalli kiliko cal].*  
Sunwoo-nom journal-acc lire-passé, vite et bien

La distinction entre formes légères et non légères proposée dans le domaine nominal, s'applique donc aussi aux adverbes, avec les mêmes propriétés. Dans les langues romanes, et en anglais, on peut corréliser la distinction proposée avec une distinction morphologique, au moins pour les adverbes de manière et de degré : les formes légères n'ont pas le suffixe *ment* ou *-ly*. Dans d'autres langues, l'étude des corrélations sémantiques ou morphologiques (mêmes partielles) reste à faire.

#### 4. La légèreté adjectivale

Nous abordons maintenant un problème qui nous permet de montrer que la notion de légèreté peut avoir un rôle explicatif dans un domaine apparemment non relié au précédent. Il s'agit de la distinction maintes fois débattue entre adjectifs pré- et post-nominaux en français. On sait que plusieurs propriétés sont pertinentes pour déterminer la position de l'adjectif (voir Abeillé et Godard 1999, et plus longuement Bouchard 2002, pour des synthèses récentes) : la classe sémantique de l'adjectif (par exemple, les intensionnels comme *soi-disant* dans *un soi-disant employé du gaz* sont prénominaux, les adjectifs de nationalité postnominaux), la morphologie (les adjectifs dérivés de participes passés sont plutôt postnominaux), à quoi il faut ajouter des facteurs relatifs à la structure informationnelle, qui sont moins bien connus, et qui réclament des études de corpus (oraux). Ces propriétés doivent être croisées, et les locuteurs ne font pas toujours le même choix lorsqu'il y a conflit, comme lorsqu'un adjectif intensionnel est dérivé de participe passé (*présumé, supposé*). Ce qui nous intéresse ici essentiellement, c'est la question du type de syntagme adjectival et de sa position dans le syntagme nominal.

On sait que les adjectifs prénominaux contrastent avec les adjectifs postnominaux (voir Abeillé et Godard 1999) en ce qu'ils manifestent une liaison obligatoire avec le nom (voir *nombreux\_étudiants* en 59a), une incapacité à avoir portée sur une coordination de noms avec leurs compléments (voir le contraste entre (59a) et (59b)), et à permuter entre eux (voir (60a) vs (60b,c)). Les adjectifs postnominaux peuvent avoir portée large sur une coordination de noms avec compléments (59c) et peuvent plus aisément permuter, entre eux (60b,c) et avec les compléments du N (60d) :

- (59) a. *Plusieurs jeunes étudiants et enseignants de notre université*  
b. *Plusieurs jeunes étudiants d'ici et professeurs de lycée*  
c. *Plusieurs étudiants d'ici et professeurs de lycée prêts à partir à l'étranger*
- (60) a. *Ces trois gentilles petites filles / \*petites gentilles filles*  
b. *Un chien marron méchant / chien méchant marron*  
c. *Un joueur noir français / un joueur français noir*  
d. *Un livre intéressant sur les Indiens / un livre sur les Indiens intéressant*

Ces données nous amènent à analyser les adjectifs postnominaux comme des syntagmes adjectivaux combinés soit avec le N (60d) quand ils permutent avec des

compléments, soit avec le GN (59d), quand ils ont portée sur une coordination de N avec leurs compléments. Qu'en est-il des adjectifs prénominaux ? On sait qu'ils ne peuvent pas prendre de compléments ni de modificateurs syntagmatiques. Si l'on considère un adjectif mobile comme *facile* ou *long*, il est obligatoirement postposé quand il a un complément ou un modificateur prépositionnel ou infinitif :

- (61) a. *Un long entretien/ un entretien long*  
 b. \* *Un [long de deux heures] entretien/ un entretien [long de deux heures]*  
 c. *Un plus long (\*que prévu) entretien/ Un entretien [plus long que prévu]*  
 d. *Cette étrange (\*à vos yeux) décision/ Cette décision étrange (à vos yeux)*
- (62) a. *Une facile victoire/ une victoire facile*  
 b. \* *Une [facile à remporter] victoire/ une victoire [facile à remporter]*

Seuls sont autorisés dans le syntagme adjectival prénominal certains adverbes, et certaines coordinations<sup>12</sup> :

- (63) a. *Une décision (très) habile / Une (très) habile décision*  
 b. *Une (\*politiquement) habile décision / Une décision (politiquement) habile*  
 c. *Un (\*deux fois) trop long entretien/ un entretien deux fois trop long*
- (64) a. *Une belle et longue table / une table belle et longue*  
 b. *Une (\*à la fois) belle et longue table / une table [à la fois belle et longue]*

Williams (1982), pour des données similaires en anglais, a proposé le *Head-final filter* : le syntagme adjectival antéposé doit être à tête finale, ce qui exclut les cas où l'adjectif a un complément ou un postmodificateur. Mais cette analyse ne peut faire la différence entre les deux types d'adverbes (63), ni entre les deux types de coordination (64). D'un autre côté, Bouchard (2002) a proposé une contrainte sémantique : sont prénominaux les adjectifs fonctionnant comme "foncteurs" (c'est-à-dire prenant le N comme argument sémantique). Ce type d'analyse a du mal à expliquer les contrastes (61-62), sauf à supposer que l'adjectif change de sens dès qu'il a un complément. Plus ennuyeux encore, s'il y a des adjectifs pour lesquels l'analyse comme foncteur peut se justifier, ce sont bien les intensionnels (*ancien sénateur*). Or s'il est vrai qu'ils ont tendance à apparaître avant le N, ce n'est pas vrai de tous (voir *un responsable supposé*), et surtout, ils peuvent apparaître après le N s'ils sont coordonnés (65d). Il est difficile de dire que la coordination les fait changer de type sémantique. Il semble bête qu'une explication syntaxique comme une explication sémantique ne peut à elle seule rendre compte de l'ensemble des données. Nous pensons que la notion de légèreté permet de capter ce qu'il

<sup>12</sup> Nous considérons ici des adjectifs "mobiles" pour montrer que c'est la présence d'un adverbe qui bloque leur mobilité. Comme nous l'a fait remarquer Marc Wilmet, on peut avoir un phénomène apparemment inverse, où la présence d'un adverbe permet à un adjectif normalement postnominal d'apparaître en position prénominale :

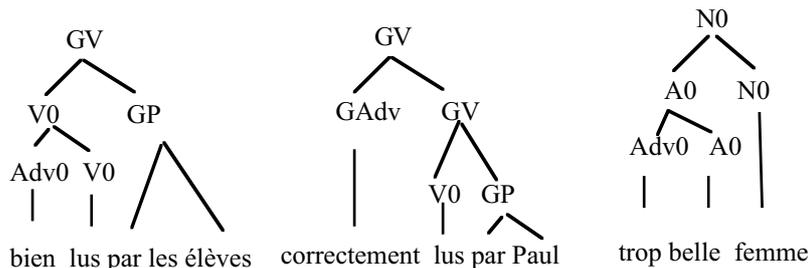
- (i) ?\* la britannique banque d'affaires...  
 (ii) la très britannique banque d'affaires...

On peut considérer que l'adverbe fait changer l'adjectif de classe sémantique (il devient évaluatif), et donc de poids, ce qui explique la position prénominale. Il reste que l'adverbe doit bien être léger: \* *l'incroyablement britannique banque d'affaires...*

y a de juste dans ces explications, en faisant la médiation entre les propriétés syntaxiques et les propriétés sémantiques qui sont pertinentes.

Supposons que la position prénominale soit réservée en français aux adjectifs légers. Ceci permet d'expliquer que l'adjectif ne puisse avoir un complément ou un modifieur non léger (GP ou GV). On se souvient, en effet, que les syntagmes légers sont entièrement composés d'éléments légers. Ceci permet également de prédire que seuls seront autorisés les adverbes indépendamment caractérisés comme légers. C'est bien ce qu'on observe : la plupart des adverbes en *-ment* sont exclus, seuls sont autorisés les adverbes indépendamment analysés comme légers: *très, trop, peu, vraiment* (voir la section 3). Nous analysons donc les syntagmes *trop facile / peu habile* etc. comme des syntagmes légers. Nous faisons l'hypothèse que de façon plus générale, la possibilité de s'adjoindre à une tête lexicale est réservée aux mots ou aux syntagmes légers. Ainsi, en (59), l'adjectif prénominal est ajout au N lexical (ou à une coordination de N lexicaux), ce qui entraîne la portée possible sur une coordination de N lexicaux (59a), mais impossible sur une coordination de N avec leurs compléments (59b). Comme les adjectifs non légers ne peuvent être ajoutés à gauche d'une catégorie lexicale, et que les syntagmes adjectivaux avec complément ou modifiés par un adverbe non léger ne sont pas légers, ils ne peuvent pas apparaître avant le N. On observe la même situation dans le domaine adverbial. De même, si nos adverbes légers (ou faibles) permettent à l'adjectif de rester léger, c'est parce qu'ils s'adjoignent à l'adjectif lexical et non au syntagme adjectival.

On a donc les configurations suivantes (dans un modèle de type X-barre) :



De façon plus générale, les syntagmes formés exclusivement par des mots légers peuvent se comporter comme des légers ou comme des non légers. Dans le domaine adjectival, on observe les deux situations, c'est-à-dire que le syntagme adjectival constitué à partir de deux éléments légers peut rester prénominal (c'est-à-dire léger) ou devenir postnominal (c'est-à-dire non léger).

- (65) a. *Un autre homme / \* Un homme autre*  
 b. *Un [tout autre] homme / Un homme [tout autre]*  
 c. *Les anciens sénateurs / ≠ Les sénateurs anciens*  
 d. *Les [anciens ou nouveaux] sénateurs / Les sénateurs [anciens ou nouveaux]*

Il est remarquable qu'on puisse former un syntagme postnominal alors même que l'adjectif (*autre, ancien*) en lui-même est exclusivement prénominal (donc léger)<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> L'expression *les sénateurs anciens* est (peut-être) acceptable avec un autre sens de l'adjectif. Comme nous l'a fait remarquer Marc Wilmet, on observe parfois la contrainte inverse : un adjectif normalement postnominal peut devenir prénominal une fois modifié, cf. l'exemple tiré du Monde *la très britannique banque d'affaires*. Pour nous, il s'agit d'un changement de classe sémantique de l'adjectif, donc d'un autre

Regardons maintenant ce qui se passe du côté du lexique. Les adjectifs exclusivement prénominaux sont analysés comme légers dans le lexique (les intensionnels, par exemple), les adjectifs exclusivement postnominiaux (de couleur ou de nationalité, *âné, français*) comme non légers, et les adjectifs mobiles, avec le même sens, comme sous-spécifiés (*nombreux, agréable* etc.).

Pour certaines formes obligatoirement prénominales, on peut se demander si elles sont faibles ou légères. Dans le cas de l'adjectif "propre" (*son propre fils*), il s'agit d'une forme faible puisqu'on ne peut la modifier, ni la coordonner, ni l'utiliser en réponse à une question. Dans le cas des formes *vieil, bel, fol*, il s'agit de formes légères, puisqu'elles peuvent être modifiées ou coordonnées, même si elles ne peuvent être employées seules. Il s'agit donc sans doute non seulement de formes légères mais aussi de formes sensibles à l'environnement phonétique<sup>14</sup>:

- (66) a. *Un très vieux / \* vieil monsieur*  
 b. *Un (très) vieil / \* vieux ami*  
 c. *Un [vieil et charmant] ami*  
 d. *Comment est-il ? – Vieux / \* Vieil.*

Pour un triplet de formes adjectivales faible/léger/fort, on peut se tourner avec l'italien qui a *gran' / grande / grandissimo* (grand).

## 5. Légèreté pronominale

Nous nous intéressons maintenant aux formes pronominales. Comme précédemment, nous laissons de côté les formes incorporées, et en particulier les pronoms personnels clitiques dans les langues romanes, s'il est vrai qu'ils doivent être analysés comme des affixes sur le verbe (voir par ex. Miller et Sag 1997, Monachesi 1999). Nous nous limitons aux pronoms qui forment des mots autonomes en syntaxe.

La bipartition entre formes fortes et formes faibles est bien connue pour les pronoms personnels et, semble-t-il, universelle. Nous voudrions montrer qu'on a en fait besoin d'une tripartition, s'il est vrai que certains pronoms ne sont pas forts sans avoir toutes les propriétés des formes faibles. C'est le cas des pronoms personnels anglais, qui contrastent avec les démonstratifs ou les réfléchis. L'ordre des mots en anglais est assez rigide, déterminé par la fonction grammaticale. Un cas de mobilité de l'objet GN s'observe avec les verbes à particule ou avec certains verbes qui entrent dans les alternances datives (*give*):

- (67) a. *Paul let [the secret] out.*  
 "Paul a divulgué le secret"  
 b. *Paul let out [the secret].*  
 c. *Paul gave [the book] to John.*

---

lexème (qui devient évaluatif, donc sous-spécifié pour le poids, et non plus adjectif de nationalité non gradable).

<sup>14</sup> On note qu'elles ne peuvent apparaître après le N même si elles sont modifiées ou coordonnées (pour une étude morphologique, voir Morin 1992, et Bonami et Boyé 2002 qui utilisent notre notion de légèreté):

- (i) *\*Un ami [vieil et charmant]*  
 (ii) *\* Un ami [très vieil]*

- "Paul a donné le livre à John"  
 d. *Paul gave John [the book].*

Les pronoms personnels, à la différence des démonstratifs ou des réfléchis, n'ont pas cette mobilité et ne peuvent être séparés du verbe par une particule (68), (69) ou un autre complément (70) :

- (68) a. *Paul let this / it / them out.*  
 "Paul a divulgué cela / l'a divulgué / les a divulgués"  
 b. *Paul let out this.*  
 c. *Paul let out \* it / \*them.*
- (69) a. *He looked me / himself up in the telephone book.*  
 "Il m'a / s'est cherché dans l'annuaire"  
 b. *\* He looked up me in the telephone book.*  
 c. *He looked up himself in the telephone book.*
- (70) a. *Paul gave this / it / them to John.*  
 "Paul a donné cela à / l'a / les a donné(s)/ John"  
 b. *Paul gave John this.*  
 c. *Paul gave John \* it / \*them.*

Les pronoms personnels anglais ne sont pas des formes faibles car ils peuvent être modifiés ou coordonnés. Dans ce cas, ils ont la même mobilité que les autres formes pronominales. De même, ils sont mobiles s'ils sont accentués (pitch accent), comme on l'a vu en (11) et (12) pour le N nu de l'italien et l'adverbe léger du français :

- (71) a. *You might be tempted to read [it and it alone]*  
 "Tu peux être tenté de lire ça et seulement ça"  
 b. *Paul gave John [just them]*  
 Paul a donné à John eux seulement  
 d. *Paul looked up [only me] / [him and her] in the telephone book*  
 Paul a cherché juste moi / lui et elle dans l'annuaire  
 e. *Mary looked up THEM*  
 Mary a cherché EUX

Etant donné le comportement des pronoms personnels anglais nous les analysons comme des éléments légers, les autres pronoms, comme les noms propres en général, étant des N non légers.

Si l'on regarde maintenant les pronoms du français, on constate un contraste intéressant dans les formes interrogatives (Moignet 1967, Obenauer 1977). Les deux formes *que* et *quoi* sont en concurrence dans une interrogative à l'infinitif (72), mais il y a des restrictions dans une interrogative tensée :

- (72) a. *Je ne sais quoi faire / que faire.*  
 b. *Je ne sais qui voir.*

*Quoi* apparaît *in situ* (dans sa position fonctionnelle), comme l'ensemble des interrogatifs en français. Comme complément d'objet *in situ*, *quoi* ne peut être séparé du V par un autre complément que s'il est modifié, coordonné ou fortement accentué ; *quoi* est donc une forme légère :

- (73) a. *Paul a vu qui / quoi ?*  
 b. *?? Tu as donné à Marie quoi ?*  
 c. *Tu as donné à Marie QUOI ?*  
 d. *Tu as donné à Marie [quoi d'autre] ?*  
 e. *Tu as vu qui ou quoi ?*

D'autre part, *quoi* ne peut être extrait (en position initiale d'une interrogative tensée) que s'il est modifié ou coordonné ; ce comportement est attendu si *quoi* est léger (cf. *supra*, pour les adverbes légers, qui ne peuvent être clivés) :

- (74) a. *\*Quoi Paul a-t-il vu ?*  
 a'. *? Quoi d'autre Paul aimerait-il, à ton avis ?*  
 b. *\*Quoi te satisferait ?*  
 b'. *[Quoi d'autre] te satisferait ?*  
 c. *\*Quoi as-tu vu ?*  
 c'. *Qui ou quoi as-tu vu ?*

*Que* a les propriétés d'une forme faible : cette forme n'est ni coordonnable ni modifiable, ne peut être employée seule ; de plus, elle n'apparaît pas *in situ*, et doit être adjacente à une tête verbale.

- (75) a. *Que veux-tu ?*  
 b. *\*Qui ou que veux-tu voir ?*  
 c. *\*Que d'autre veux-tu ?*  
 d. *Je veux XXY. – Quoi ? / \*Que ?*  
 e. *\*Tu as vu que ?*  
 f. *\*Que Paul a-t-il vu ?*

Il n'existe pas de forme forte interrogative pour les inanimés (on a seulement la forme complexe *qu'est-ce que*, qui est obligatoirement extraite). On peut contraster les propriétés ci-dessus avec celles de *qui*, qui n'a pas ces contraintes et se comporte comme un mot non léger :

- (76) a. *Qui as-tu vu ?*  
 b. *Qui ou quoi as-tu vu ?*  
 c. *Qui d'autre te satisferait ?*  
 d. *Qui Paul a-t-il vu ?*  
 e. *Tu as vu qui ?*  
 f. *Je veux XXY. – Qui ?*

Apparemment, les données de (72a) posent problème pour l'idée que les formes faibles ne peuvent pas être extraites. En fait, dans ce cas, nous disons que *quoi* n'est pas extrait mais adjoind au verbe infinitif lexical, comme peut l'être le quantifieur léger (voir les

exemples (83)-(84) *infra*). Un argument en ce sens est qu'il peut avoir portée large sur une coordination de V lexicaux, mais pas sur une coordination de GV (il faut répéter *quoi*). En effet, si l'interrogatif se trouvait dans une position de constituant extrait, antéposé dans une construction de type "constituant extrait – tête", on s'attendrait à ce qu'il ait portée large sur la coordination de GV, qui constitue la tête de la construction, comme on le voit en (77d), pour *qui* :

- (77) a. *Je me demande quoi [lire et expliquer] aux grands.*  
 b. ?? *Je me demande quoi [lire aux grands et expliquer aux petits].*  
 c. *Je me demande quoi lire aux grands et quoi expliquer aux petits.*  
 d. *Je me demande qui envoyer à Rome et recommander à mon frère.*

Considérons maintenant le cas des pronoms quantifieurs en français. On observe un contraste entre les monosyllabiques (*tout, tous, rien*) et les autres (*chacun, tout le monde, personne, ...*). Comme noté par Blickenberg (1928), Abeillé et Godard (1998), les formes *tous, tout* et *rien*, employées comme complément d'objet direct ou flottant, ne permutent pas avec un autre complément (78)-(80), sauf si elles sont modifiées, coordonnées (ou accentuées)<sup>15</sup> :

- (78) a. *Paul expliquera tout / quelque chose [à son fils].*  
 b. ?? *Paul expliquera [à son fils] tout.*  
 c. *Paul expliquera [à son fils] quelque chose.*  
 d. *Paul expliquera à son fils [tout ou presque tout].*  
 e. *Paul expliquera à son fils [vraiment tout] / [tout sur la vie].*
- (79) a. *Paul ne prêtera rien à son frère.*  
 b. ?? *Paul ne prêtera [à son frère] rien.*  
 c. *Paul ne prêtera à son frère [rien de fragile] / [rien du tout].*
- (80) a. % *Paul leur donnera tous / chacun un livre*  
 b. \* *Paul leur donnera un livre tous.*  
 c. *Paul leur donnera un livre chacun.*

On observe une corrélation avec l'extraction, c'est-à-dire qu'on ne peut extraire les monosyllabiques, sauf s'ils sont modifiés ou coordonnés :

- (81) a. \* *C'est tout que Paul veut lui expliquer.*  
 b. *C'est [tout sur la vie] que Paul veut lui expliquer.*  
 c. *C'est chacun que Paul veut lui présenter.*

On analyse donc le contraste comme résultant d'une différence de poids syntaxique : *tout, tous, rien* sont légers, tandis que les autres quantifieurs ne le sont pas. Comme pour *quoi*,

<sup>15</sup> La phrase (80a) est sujette à variation : certains locuteurs n'acceptent le quantifieur flottant lié à un clitique datif que s'il est marqué par 'à'. Or, le quantifieur 'à tous' ne se comporte pas comme une forme légère :

- (i) *Paul leur donnera à tous un livre.*  
 (ii) *Paul leur donnera un livre à tous.*

on observe que les quantifieurs légers peuvent être adjoints à gauche du verbe infinitif, ce qui n'est pas le cas pour les quantifieurs non légers :

- (82) a. *Paul veut [tout expliquer] / [tous les expliquer] à son fils.*  
 b. *Paul veut ne [rien expliquer] à son fils.*  
 c. \**Paul veut chacun présenter à son fils.*  
 d. \**Paul veut ne personne voir.*

Il s'agit bien d'une adjonction au V lexical et non au GV infinitif, car le quantifieur n'a pas portée large sur une coordination de GV infinitifs. Il a seulement portée large sur une coordination de V lexicaux<sup>16</sup>.

- (83) a. *Les volumes de Proust, Paul a décidé de tous les lire et les traduire.*  
 b. ?? *Les volumes de Proust, Paul a décidé de tous les avoir chez lui et les offrir à ses enfants.*  
 c. *De toute l'œuvre de Proust, il a décidé de ne rien lire ni traduire.*  
 d. \**De toute l'œuvre de Proust, il a décidé de ne rien avoir chez lui ni offrir à ses enfants.*

Cette possibilité d'adjonction à gauche cesse dès que le quantifieur est alourdi par un complément ou un modifieur syntagmatique :

- (84) a. \**Paul veut [tout sur la vie] expliquer à sa fille.*  
 b. \**Paul veut ne [rien d'autre] dire à son fils.*  
 c. *Paul veut ne rien dire d'autre à son fils.*

Nous concluons donc que la possibilité de prémodifier un verbe infinitif en français (plutôt qu'un groupe verbal) est réservée aux mots légers. Le lecteur peut vérifier que le contraste est le même entre adverbes légers (*bien, mal*) et non légers : les adverbes en *-ment* d'une manière générale (et les autres adverbes non légers comme *souvent*), soit ne peuvent pas précéder l'infinitif, soit, quand ils le peuvent, ont portée sur le GV (et non sur le seul Vinf). Nous pouvons rapprocher cette contrainte de celle observée avec les adjectifs épithètes : seuls les adjectifs (ou groupes adjectivaux) légers peuvent être antéposés au N car ils s'adjoignent au N lexical (à gauche). De même, seuls les adverbes légers peuvent prémodifier un adjectif prénominal, car ils sont les seuls à s'adjoindre à un A lexical (et non à un groupe adjectival). Nous faisons donc l'hypothèse d'une contrainte générale dans les langues SVO, qui dit que les ajouts à une tête lexicale doivent être légers.

<sup>16</sup> Lorsqu'un adverbe est ajout au GV infinitif, comme l'adverbe non léger *souvent*, on ne répète pas (du moins, pas obligatoirement) le marqueur 'de' :

(i) *Il a décidé de souvent aller à Rome et boire du vin italien.*

Au contraire de *tous* et de *rien*, l'adjonction de *tout* à une coordination donne lieu à variation. Si l'ensemble des locuteurs refusent la portée sur une coordination de GV, certains seulement acceptent la portée sur une coordination de V lexicaux.

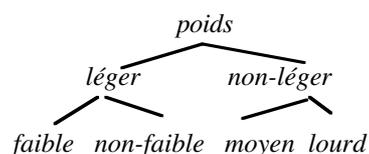
(ii) % *Il a décidé de tout lire et traduire rapidement.*

(iii) \* *Il a décidé de tout avoir chez lui et recommander à ses enfants.*

## 6. L'analyse proposée

Notre analyse restera informelle. Nous nous inspirons de la théorie HPSG (ou grammaire syntagmatique guidée par les têtes, Pollard et Sag 1994) qui utilise à la fois des syntagmes hiérarchisés (arbres syntaxiques), organisés en sous-types, et des fonctions grammaticales, et qui distingue les règles de constitution interne des syntagmes (la constituance) des règles d'ordre (la précédence).

La légèreté met en jeu un trait syntaxique POIDS qui caractérise les mots et les syntagmes. Nous considérons ici que la valeur du poids se divise en deux : léger et non léger. La valeur "non-léger" subsume le poids moyen et le poids lourd, que nous ignorons ici. La valeur "léger" inclut les formes faibles :



Un premier résultat de cette étude est que les mots légers peuvent avoir n'importe quelle fonction syntaxique : ils ne sont pas seulement tête, mais aussi sujet, objet, ajout ou membre coordonné. Il faut admettre, au contraire de ce que suppose généralement la théorie X-barre, que les éléments têtes ne sont pas les seuls à pouvoir être insérés directement (en tant que mots) en syntaxe. Pour les autres fonctions aussi, on peut trouver des mots (légers) ou des syntagmes. Mais les constituants légers ont des propriétés syntaxiques spécifiques. D'abord, on ne les trouve pas dans toutes les positions. S'ils entrent dans les mêmes constructions que les syntagmes de même catégorie, ils sont soumis à des contraintes spécifiques d'ordre des mots ; dans les syntagmes de type tête-compléments, ils doivent être plus proches de la tête que les syntagmes correspondants, ce qui se traduit selon le type de langue par l'une des formules suivantes :

Tête < léger < non-léger      (langues SVO ou VSO)  
 non-léger < léger < Tête      (langues SOV)

Ces règles s'appliquent clairement aux compléments (ou arguments, N, GN, GP) entre eux. Pour les adverbes, la situation est plus complexe : la position des adverbes légers est contrainte (ils ne peuvent suivre des compléments non légers), mais les adverbes non légers peuvent (et, dans certains cas, doivent) précéder les compléments nominaux légers (voir, par exemple, *Paul a probablement raison*). Nous faisons l'hypothèse que la position des adverbes après les têtes lexicales fait intervenir non seulement le poids, mais aussi des propriétés de portée.

Les mots légers sont aussi soumis à une contrainte de non extraction, ou non dislocation. Ces deux propriétés (non mobilité, non extraction) sont également partagées par les formes faibles, qu'on peut voir comme un sous-type, plus contraint, des formes légères. En effet, les formes faibles ne peuvent être coordonnées, modifiées ou utilisées seules, tandis que les formes légères le peuvent.

## 6.1 Le poids des mots

Comment se définit le poids lexical ? Il est soit léger soit moyen, et il faut admettre que les langues présentent certaines variations dans l'assignation du poids lexical.

Regardons la légèreté nominale. En français, on peut dire que tous les noms propres sont non légers, et tous les noms communs légers, et il en va de même dans d'autres langues romanes comme en italien ou en espagnol (les noms "nus" sont légers). Dans les langues germaniques, comme en anglais ou en danois, les noms communs pluriels ou massiques sont de poids sous-spécifié ; ainsi, ils peuvent former un GN avec ou sans déterminant ; leur position en anglais n'est donc pas contrainte comme l'est celle des pronoms légers (voir le contraste \* *Paul gave John it* vs *Paul gave John food*).

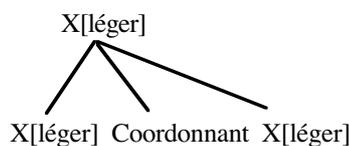
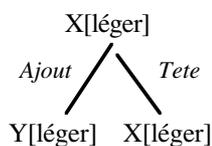
La sous-catégorisation des verbes peut prendre en compte les différences de poids. En français, les verbes ordinaires prennent comme compléments des GN (non légers), tandis que les verbes support prennent un complément nominal léger (*rendre grâce*) ou sous-spécifié pour le poids (*rendre (un) hommage*). En italien, ou en espagnol, les verbes ordinaires peuvent prendre des compléments sous-spécifiés (légers ou non légers). En danois, le verbe accentué prend comme complément un syntagme (non léger), tandis que le verbe désaccentué (avec "incorporation syntaxique") prend un complément nominal léger. Bien que nous ne nous soyons pas étendus sur le sujet, signalons également que la légèreté a été utilisée pour caractériser certains compléments verbaux dans le domaine des prédicats complexes (Abeillé et Godard 1996, 2002a,b, 2003, Monachesi 1999, Sells 1994, Chung 1998, Borsley 1999).

Si l'on étend l'analyse aux langues à cas, on peut faire l'hypothèse que les N marqués pour le cas, ou par un délimiteur, sont non légers, et que les N sans marque sont légers. Les verbes ordinaires prennent des arguments marqués pour le cas ou par un délimiteur (= non légers), tandis que les V support (*hata* en coréen) ont deux possibilités : soit ils prennent un complément marqué pour le cas (donc, non léger) soit ils prennent un complément léger (non marqué pour le cas).

## 6.2 Le poids des syntagmes

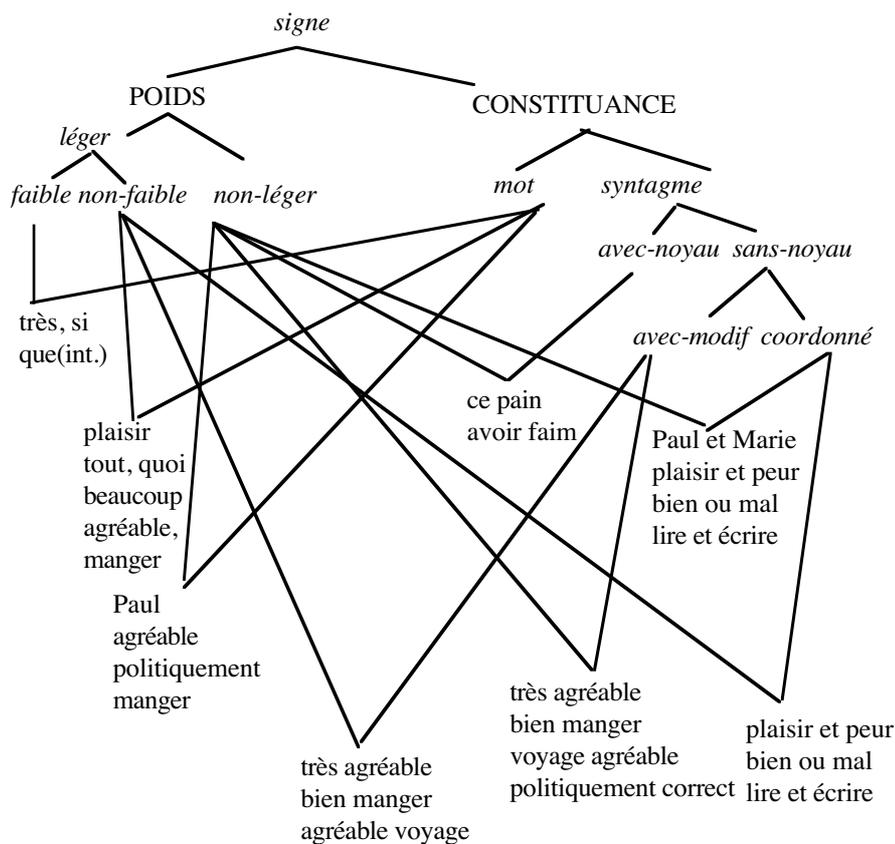
On peut penser que dans toutes les langues, les syntagmes sont normalement "non légers", c'est-à-dire de poids moyen ou lourd. C'est ce qui se passe même quand ils sont constitués de mots légers comme les GN prédicatifs en français (*très peur, faim et soif*), les pronoms personnels modifiés ou coordonnés en anglais, ou les adverbes modifiés en coréen, en anglais ou en français. Mais nous avons vu que dans un certain nombre de cas, un syntagme uniquement constitué de mots légers peut se comporter comme un mot léger. C'est ce qui se passe pour les GN du danois dans la construction dite "incorporation syntaxique", pour les objets non marqués en turc, les GN prédicatifs en coréen (avec *hata*), et les GA prénominaux du français.

Les seuls cas de syntagmes légers que nous avons rencontrés dans cette étude sont donc les suivants : il s'agit de deux constituants légers coordonnés, ou de deux constituants légers dont l'un modifie l'autre (et le modifieur doit précéder le modifié).



Nous concluons que de façon générale, les syntagmes comprenant un modifieur ou une coordination peuvent être sous-spécifiés pour le poids : quand leurs constituants sont tous légers, ils se comportent comme des syntagmes légers ou non légers. Les autres syntagmes sont non-légers (et rien n'empêche un de leurs constituants d'être léger).

Pour le français, et en adoptant une classification des signes en syntagmes et en mots, et une classification des syntagmes selon qu'ils ont un noyau ou non (les syntagmes sans noyau sont les syntagmes de type tête-ajout ou bien les syntagmes coordonnés), nous aboutissons à un tableau général comme le suivant, qui repose sur une classification croisée des types de signes et des valeurs de poids :



D'autres études restent à faire concernant la légèreté adjectivale et adverbiale. Signalons simplement que les classes sémantiques d'adverbes concernées semblent assez stables de langue à langue (*négation, degré, manière*), tandis que les classes d'adjectifs sont plus variables. Seules certaines classes d'adjectifs sont lexicalement légers en français (les intensionnels, par exemple) et la plupart sont lexicalement sous-spécifiées. S'il est possible d'étendre cette analyse de l'ordre relatif du nom et de l'adjectif à une langue comme l'anglais, on devrait y analyser la plupart des adjectifs comme légers.

Une question ouverte est celle des corrélations avec les propriétés morphologiques et sémantiques. Les noms légers sont souvent sans marque flexionnelle (les noms prédicatifs du français ou les noms sans cas du coréen). Les adverbes légers sont morphologiquement non dérivés (en synchronie), mais tous les adverbes de ce type ne sont pas légers, et les adjectifs dérivés, dans notre analyse, peuvent très bien être légers. Les adverbes légers imposent des conditions moins contraignantes que les formes en

-ment correspondantes. Ainsi, on peut considérer, à la suite de Kennedy (1999), que les adverbes de degré modifient un prédicat associé à une échelle de degré, avec une valeur donnée par défaut, qui se trouve changée par l'adverbe. Par exemple, si on dit *Paul a mangé*, on dit que Paul a mangé une quantité de nourriture qu'on estime suffisante pour qu'il soit dit avoir mangé (quantité fixée contextuellement), mais si on dit *Paul a trop mangé*, on considère que la quantité de nourriture dépasse ce seuil fixé contextuellement. Cette échelle peut être de plusieurs sortes ; on distingue en particulier une échelle de quantité (avec *manger*) et une échelle d'intensité (avec *aimer*). Les adverbes de degré en -ment sélectionnent en général un type d'échelle (qualité ou quantité) tandis que les légers sont en général compatibles avec les deux types d'échelle (cf. *aimer beaucoup / manger beaucoup*). De la même façon, les adverbes de manière légers sont plus généraux (*bien, mal*) que les adverbes de manière en -ment. On peut rapprocher cette sous-spécification sémantique du contraste noté par Cardinaletti et Starke (1999) dans le domaine pronominal : les pronoms personnels faibles (qui sont, dans notre analyse, un sous-type de légers) sont susceptibles d'emplois plus variés (non référentiels, explétifs, génériques) que les pronoms personnels forts (toujours référentiels et en général animés). On s'attend à une certaine variation interlangues, mais il est remarquable que ce soit les mêmes classes de mots qui soient concernées en priorité par la légèreté.

## Conclusion

Nous avons proposé un nouveau type de déficience syntaxique que nous avons appelé la légèreté. La légèreté est une propriété qui empêche certaines formes, employées seules, de projeter un syntagme, ce qui les exclut de certaines positions syntaxiques (par exemple les contextes d'extraction). Elle autorise aussi les mêmes formes à apparaître dans des positions réservées (par exemple comme ajout lexical à gauche de la tête dans des langues à tête initiale ou SVO). On peut voir les formes légères comme un troisième type de formes déficientes, moins contraint que les formes faibles (non modifiables et non coordonnables), ou les clitiques. Elle est pertinente pour les mots comme pour les syntagmes. Pour les syntagmes, seuls ceux qui sont constitués de mots légers modifiés ou coordonnés peuvent être légers. Pour les mots, les généralisations permettant de prédire le poids des mots selon les catégories et selon les langues sont à trouver. Cette propriété de poids peut être corrélée, dans une certaine mesure, avec d'autres propriétés (comme la non autonomie prosodique ou la simplicité morphologique).

Cette approche, si elle est pertinente, appelle un travail empirique et comparatif qui n'en est qu'à ses débuts. En tant que concept d'analyse linguistique, la légèreté a vocation universelle, et peut avoir des effets à différents endroits de la grammaire. Nous avons illustré notre proposition à l'aide de données tirées du français, de l'italien, du danois, de l'anglais, du turc, du coréen et du niuéen, dans les domaines nominaux, adjectivaux, adverbiaux et pronominaux, et nous avons mentionné également sa pertinence dans le domaine verbal.

Du point de vue diachronique, on considère souvent les formes faibles comme manifestant un stade intermédiaire entre l'autonomie syntaxique et l'incorporation morphologique. Nous suggérons que la légèreté est une étape possible entre la forme forte et la forme faible.

Anne Abeillé,  
Université Paris 7, et CNRS-LLF  
Case courrier 7031  
2 place Jussieu,  
F-75251, 75005 Paris-Cedex 05  
abeille@linguist.jussieu.fr

Danièle Godard  
CNRS-LLF, et Université Paris 7 ,  
Case courrier 7031  
2 place Jussieu,  
F-75251, 75005 Paris-Cedex 05  
dgodard @linguist.jussieu.fr

## Références

- Abeillé, Anne, et Godard, Danièle, 1996: "La complémentation des auxiliaires français", *Langages*, 122, 32-61.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 1997. "The Syntax of French Negative Adverbs", in Forget D. et al. (eds), *Negation and Polarity, syntax and semantics*, Amsterdam, J. Benjamins, 1-27.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 1998. "A Lexical account of quantifier floating", in Kathol, A. et al. (ed.), *Lexical and Constructional Aspects of Linguistics Explanation*, Stanford, CSLI, 81-96.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 1999. "La Position de l'adjectif en français : le poids des mots", *Recherches Linguistiques de Vincennes*, 28.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2000. "French word Order and lexical Weight", in R. Borsley, R., ed., *Syntactic Categories, Syntax and Semantics*, New York, Academic Press, 325-360.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2001. "On a class of lite adverbs in French", in J. Camps, J. et Wiltshire, C., ed., *Romance syntax, semantics and their L2 acquisition*, Amsterdam, J Benjamins, 9-25.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2002a, "Deux types de prédicats complexes dans les langues romanes", *LINX* 45, 167-176.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2002b, "The syntactic structures of French auxiliaries", *Language* 78/3, 404-452.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2002c. "L'adjectif adverbial comme complément léger", in François, J., ed, *L'adjectif*, CRISCO, Université de Caen.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2003, "Les prédicats complexes" in Godard, D. (ed) *Les langues romanes ; problèmes de la phrase simple*, Paris, CNRS Editions, 125-184.
- Abeillé, Anne, et Danièle Godard. 2004, "French adverbs without functional projections", ms, (to appear in Coene, M. et al., ed., *Comparative Romance Linguistics*, Amsterdam, J. Benjamins).
- Abeillé, Anne, Olivier Bonami, Danièle Godard, et Jesse Tseng 2003. "The syntax of French *à* and *de*", in P. Saint Dizier, ed., *The linguistic dimensions of prepositions*, SIGLEX-ACL workshop, Toulouse.
- Alexiadou, Artémis. 1997. *Adverb placement: a case study in antisymmetric syntax*, Amsterdam, J. Benjamins.
- Asudeh, Ash, et Line Mikkelsen. 2000, "Incorporation in Danish : implications for the interfaces", in Cann, R., Grover, C. et Miller, P., ed., *Grammatical interface in HPSG*, Stanford, CSLI, 1-15.
- Bakhtiari, F., 2000: *La Composition dans la relation verbe-objet, problématique générale et application au persan*, Thèse de doctorat, Université Grenoble 3.
- Blinkenberg, Andreas, 1928 : *L'Ordre des mots en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.
- Bonami, Olivier et Gilles Boyé. 2002, "La nature morphologique des allomorphies conditionnées", Forum de Morphologie, Lille.
- Borsley, Robert 1999. "Auxiliaries, verbs and complementizers in Polish", in R. Borsley et A. Przepiorkowski (eds) *Slavic in HPSG*, Stanford, CSLI Publications, 29-60.
- Bouchard, Denis. 1998, "The distribution and interpretation of adjectives in French: a consequence of bare phrase structure", *Probus* 10, 139-183.

- Bouchard, Denis. 2002. *Adjectives, number and the interface, why languages vary*, Amsterdam, Elsevier North Holland.
- Bouma, Gosse, Malouf, Robert et Sag, Ivan, 2001: "Constraints on adjunction and extraction", *Natural Language and Linguistic Theory* 19, 1-65.
- Cardinaletti, Anna, et Starke Michael. 1999. "The Typology of Structural Deficiency: on the three grammatical classes". in Riemsdijk, Hans, ed, *Clitics in the Languages of Europe*. Berlin,; Mouton de Gruyter.
- Chung, Chang 1998. "Argument composition and long-distance scrambling in Korean : an extension of the complex predicate analysis", in Hinrichs, E. et al., ed., *Complex predicates in non derivational syntax*, Syntax and Semantics 30, New York, Academic Press, 159-220.
- Ernst, Thomas, 2002: *The Syntax of adjuncts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- van Eynde Frank, 1999 "Major and minor pronouns in Dutch", in Bouma, G. et al., ed, *Constraints and Ressources in Natural Language Syntax and Semantics*, Stanford, CSLI, 137-151.
- Ghomeishi, Jila, 1997. "Non projecting nouns in Persian", *Natural Language and Linguistic Theory* 15, 729-788.
- Guimier, Claude, 1996: *Les Adverbes du français*, Ophrys, Gap.
- Hawkins, John, 1994: *A performance theory of order and constituency*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hawkins, John. 2000. "Why are categories adjacent ?", *Journal of Linguistics* 37.
- Hjelmslev, Louis, 1966: *Le Langage : une introduction*, Paris, Editions de Minuit.
- Jacobson, Roman, 1963. "Implications of language universals for linguistics", in Greenberg, J., ed., *Universals of Language*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Kampers-Manhe, Brigitte, 2001: "Le Comportement syntaxique des adverbes de manière", in *La Modification adverbiale*, R. Bok-Bennema, B de Jonge, B Kampers-Manhe, A Molendijk (eds), Amsterdam, Rodopi, 37-151.
- Kennedy, Christopher, 1999: *Projecting the adjective: the syntax and semantics of gradability and comparison*, New York, Garland.
- Lazard, Gilbert, 1994: *L'actance*, Paris, PUF.
- Longobardi, Giuseppe, 1994: "Reference and proper names", *Linguistic inquiry* 25, 609-665.
- Massam, Diane, 2001: "Pseudo Noun incorporation in Niuean", *Natural Language and Linguistic Theory* 19, 153-197.
- Miller, Philip et Sag, Ivan, 1997: "French clitic movement without clitics or movement". *Natural Language and Linguistic Theory* 15, 573-639.
- Moignet, Gérard, 1967: "Le système du paradigme *qui/que/quoi*". TLL, 75-95.
- Molinier, Christian, et Françoise Lévrier, 2000: *Grammaire des adverbes. Une description des formes en -ment*, Genève, Droz.
- Monachesi, Paola, 1999: *A lexical approach to Italian cliticization*, Stanford, CSLI.
- Morin, Yves-Charles, 1992: "Un cas méconnu de la déclinaison de l'adjectif français : les formes de liaison de l'adjectif antéposé". in Clas, A., ed., *Le mot, les mots, les bons mots*, Hommage à Igor Melcuk, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 223-250.
- Obenauer, Hans-Georg, 1977: "Syntaxe et interprétation : *que* interrogatif", *Le français moderne* 45, 305-341.
- Pollard, Carl et Sag, Ivan, 1994: *Head-driven Phrase structure grammar*, Chicago, Chicago University Press, et Stanford, CSLI.

- Rischdel, J. et BasbØl, H. ed., 1995: *Aspects of Danish prosody*, Odense University Press.
- Sadler, Louisa, et Douglas, Arnold, 1994: "Prenominal adjectives and the phrasal/ lexical distinction", *Journal of Linguistics* 30, 187-226.
- Samvelliian, Pollet, 2001: "Le statut syntaxique des objets " nus " en persan", *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, Tome XCVI, 349-388.
- Sells, Peter, 1994: "Subphrasal syntax in Korean", *Language research* 30, 351-386.
- Sells, Peter, 1999: "Constituent order and alignment", in S. Kuno et al., ed., *Harvard studies in Korean linguistics* 8, 546-560
- Suñer, Margarita, 1982: *The Syntax and Semantics of Spanish Presentational Sentence-Types*, Washington, DC, Georgetown University Press.
- Underhill, Robert, 1976: *Turkish grammar*, Cambridge, Mass, the MIT Press.
- Wasow, Thomas. 1997. "Remarks on grammatical weight". *Language variation and language change* 9, 81-105.
- Wasow, Thomas, 2002: *Postverbal behaviour*, Stanford, CSLI Publications.
- Williams, Edwin, 1982: "Another argument that passive is transformational", *Linguistic Inquiry*, 160-162.
- Yoon, Sinwon, 1999: *Légèreté et ordre des mots en coréen*, Mémoire de DEA, Université Paris 7.
- Zubizarreta, Maria-Luisa, 1998: *Prosody, Focus and Word Order*, Cambridge, Mass., the MIT Press.

#### Abstract

We propose a new type of syntactic deficiency that we call "liteness", which is relevant for all major syntactic categories. It applies to both words and phrases. Liteness is taken into account by different aspects of syntax (word order, extraction, adjunction sites, subcategorisation). Lite forms differ from both incorporated and the usual "weak" forms, in the sense that they can be modified or coordinated. We show that litenness is relevant for different language types. One can think of it as an intermediary stage between strong and weak forms.

#### Zusammenfassung

Wir stellen einen neuen Typ syntaktischen Mangels vor, den wir Leichtigkeit nennen. Er betrifft Wörter oder Phrasen ohne Mobilität und ohne extraktionsmöglichkeit. Leichte Formen unterscheiden sich von Verbundformen und von traditionell schwach genannten Formen darin, dass sie modifiziert und koordiniert werden können. Wir zeigen, dass dieser Begriff auf alle Kategorien und auf alle Sprachtypen Anwendung findet. Man kann sie als einen Zwischentyp zwischen schwachen und starken Formen auffassen.